



# Compte-Rendu des Élus F.O.-DGFIP en CAP Nationale

45-47 rue des Petites Ecuries

75010 Paris

Tel. : 01.47.70.91.69

contact@fo-dgfip.fr

## PRIORITÉ AUX AGENTS

Numéro 41 du 13 octobre 2017

Catégorie C

CAPN n°7 des 25 et 26 septembre 2017 – suites le 29 septembre 2017

### 1<sup>ères</sup> affectations au 2 octobre 2017 - Catégorie C -

La CAP de 1<sup>ères</sup> affectations des agents de catégorie C s'est tenue les 25, 26 et 29 septembre 2017. Le mouvement définitif est paru le 29 septembre 2017.

Lors de cette CAP les élus **F.O.-DGFIP** n'a pas fait lecture d'une liminaire. En effet la réduction drastique des jours de consultation ne nous permet pas une préparation optimale pour la défense des dossiers. Les élus **F.O.-DGFIP** a donc priorisé la défense des agents à l'élaboration d'une liminaire.

Au cours de cette CAP de 1<sup>ère</sup> affectation, les élus **F.O.-DGFIP** ont dénoncé une nouvelle fois les conditions d'affectation appliquées aux lauréats du concours commun de catégorie C.

En effet, **TOUS** les agents recrutés ont été affectés à la disposition du directeur (ALD) soit sur une RAN ou dans un département. **F.O.-DGFIP** dénonce la politique de suppression de RAN (563 en 2016 pour 520 en 2017 et encore 20 directions ont fait remonter des projets de fusion qui touchent une quarantaine de RAN) ce qui entraînera bientôt une affectation au département pour toutes les 1<sup>ères</sup> affectations.

**F.O.-DGFIP** condamne la politique de suppression des effectifs, qui depuis plus de 10 ans, a détruit plus de 33 000 emplois au sein de notre administration.

**F.O.-DGFIP** a rappelé à l'Administration les conséquences de ces choix pour les agents, qui subissent au quotidien une détérioration de leurs conditions de travail.

Chaque jour la situation s'aggrave dans les services, mettant en péril l'exercice des missions et multipliant les cas de souffrance au travail.

**F.O.-DGFIP** dénonce les conditions d'accueil de nos nouveaux collègues.

Ils sont nombreux à subir une mobilité géographique : ils arriveront en Île de France avec un différentiel de salaire modique par rapport aux stagiaires nommés en province.

À cela l'administration rajoute une nouvelle contrainte pour ces agents, **le blocage de 3 ans sur leur première affectation. Seuls les agents bénéficiant d'une priorité pour rapprochement et ne l'ayant pas obtenu pourront participer au mouvement du 1<sup>er</sup> mars 2019.**

**F.O.-DGFIP** regrette que l'Administration, n'ait pas fait jouer tous les rapprochements, d'autant qu'il existe des postes vacants dans la majeure partie des RAN demandées.

**45 rapprochements n'ont pas été satisfaits** sur les 335 présentés lors de cette CAPN.

Des situations familiales sensibles et des moments difficiles sont à prévoir pour ces agents qui se retrouvent loin de leur famille.

Notre administration se donne-t-elle les moyens d'accueillir ses nouveaux agents dans les meilleures conditions ? Malheureusement non !

## Quelques chiffres du mouvement

- 907 lauréats étaient appelés.
- 806 agents ont été affectés
- 177 cas ont été évoqués
- 89 affectations ont été modifiées durant les suites.
- 8 renonçant à l'issue des suites.
- **67 affectations d'offices**

Ces chiffres laissent craindre une augmentation conséquente du nombre de renonciation.

Enfin d'une manière plus générale, les chiffres de la situation des effectifs sont édifiants.

**Au total, à ce jour plus de 926 postes restent vacants au sein de la catégorie C.**

Ainsi, **F.O.-DGFIP** persiste à revendiquer :

- l'arrêt des suppressions d'emploi
- le recrutement à hauteur des besoins
- la création d'emplois nécessaires à l'exercice de toutes les missions de la DGFIP,
- l'appel de la totalité des listes complémentaires du concours commun C.

Pour toutes les raisons évoquées, les élus **F.O.-DGFIP** ont voté contre ce mouvement.

### Les élus **F.O.-DGFIP**

Anthony DACLINAT – Christophe TREHOUT – Vincent HAYAUX du TILLY – Laurent AUBOYER – William THUBERT – Véronique LIAUTAUD

Martine MINIOU – (experte)

RETROUVEZ



SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



<https://www.facebook.com/fodgfip>



@fodgfip

**BULLETIN  
D'ADHESION**



NOM : ..... PRÉNOM : .....

N° DGI ou N° AGORA : ..... ADRESSE MÈL : .....

GRADE : ..... QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : ..... %

AFFECTATION : .....  
déclare adhérer au Syndicat National F.O. des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à ..... le .....  
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu

**N hésitez pas à contacter vos élus F.O.-DGFIP**